

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2020

L'an 2020, le vingt-huit mai à 20 h 00 le conseil municipal de la commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué le 20 mai 2020, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRÉSENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET

ABSENTS ET EXCUSES : Vincent de VAUCRESSON donne pouvoir à Nelly BACHELIER

Le Président de séance constate que le quorum est atteint.

Marie Françoise VALIN a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

CONSEIL MUNICIPAL

- 1 - Élection du Maire
- 2 - Détermination du nombre d'adjoints au Maire
- 3 - Élection des adjoints au Maire

DCM2020.05.28-039

OBJET : Élection du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

– Madame Nelly SORIN : 27 (vingt-sept) voix

Madame Nelly SORIN, élue à l'unanimité, a été proclamée Maire.

DCM2020.05.28-040

OBJET : Détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire

Madame le Maire, rapporteur, rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Vieillevigne étant de 27, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 8.

Madame le Maire propose de créer 8 postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, entendu le rapporteur en son exposé, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE de créer 8 postes d'adjoint au Maire.

CHARGE Madame le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 8 adjoints au maire.

DCM2020.05.28-041

OBJET : Élection des adjoints au Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 27

À déduire :

- bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante : 0

- bulletins nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

- Liste BONNET Daniel/ BACHELIER Nelly : 22 voix (vingt-deux)
- Liste BONNET Daniel / RAULET Évelyne / 4 voix (quatre)

La liste BONNET Daniel/BACHELIER Nelly ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :

- Monsieur BONNET Daniel
- Madame BACHELIER Nelly
- Monsieur JABIER Christian
- Madame BROCHARD Catherine
- Monsieur RICHARD Martial
- Madame MORCEL Catherine
- Monsieur BOUCHER Alain
- Madame VALIN Marie-Françoise

Compte-rendu affiché le 02 juin 2020

Le Maire,

Nelly SORIN

